

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK

MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7

TÉL. 514 849 4007

TÉLÉCOPIE 514 849 2195

COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 27 avril 2016

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3960-2016.
Hydro-Québec TransÉnergie (HQT) – Investissements Grand-Brûlé-Saint-Sauveur.

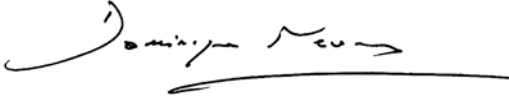
Demande de renseignements no. 1 à Hydro-Québec TransÉnergie (HQT) de Stratégies Énergétiques (S.É.) et de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA).

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer ci-après la demande de renseignements no. 1 à Hydro-Québec TransÉnergie (HQT) de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de *l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* au présent dossier.

Dans l'éventualité où Hydro-Québec TransÉnergie allèguerait qu'un schéma ou une autre information demandés par les présentes devraient devenir confidentiels par l'effet d'une ordonnance de la Régie, nous lui demandons de déposer, malgré tout, une réponse complète auprès de la Régie, accompagnée d'une version caviardée publique de celle-ci, puis une demande de confidentialité (spécifiant une durée de demande de confidentialité et accompagnée d'un affidavit) décrivant les motifs allégués par HQT pour lesquelles elle souhaiterait que la partie non déposée publiquement de la réponse devienne confidentielle par l'effet d'une ordonnance de la Régie, le tout accompagné d'une offre d'entente permettant de consulter l'entièreté de la réponse de manière confidentielle.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dominique Neuman', with a long horizontal flourish underneath.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

c.c. La demanderesse et les intervenants

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE
DOSSIER R-3960-2016
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 1
À HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**

**PAR
STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION
ATMOSPHÉRIQUE (AQLPA)**

TABLE DES MATIÈRES

A.	Objet de la demande d'Hydro-Québec TransÉnergie.....	2
B.	Questions portant sur la preuve principale du Transporteur (B-0011, HQT-1, Document 1) et certains aspects du Rapport Dagenais (B-0038 et B-0039, HQT-1, Document 3)	7
C.	Analyse économique (B-0006, HQT-1, Document 1, Annexe 4 et et certains aspects du Rapport Dagenais B-0038 et B-0039, HQT-1, Document 3)	40

A. OBJET DE LA DEMANDE D'HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.1****Référence(s) :**

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Dossier R-3960-2015, Pièce B-0002, Demande introductive, page 3, dernière conclusion :

ACCORDER au Transporteur l'autorisation requise en vertu de l'article 73 de la Loi afin de l'autorisation de construire et d'acquérir les immeubles et les actifs requis pour le projet de construction de la ligne à 120 kV du Grand-Brûlé – dérivation Saint-Sauveur, ainsi que la réalisation de travaux connexes, le tout conformément à la preuve soumise à l'appui de la présente demande, le Transporteur ne pouvant apporter sans autorisation préalable de la Régie aucune modification au projet qui aurait pour effet d'en modifier de façon appréciable les coûts ou la rentabilité.

- ii) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Dossier R-3960-2015, Pièce B-0011, HQT-1, Document 1, pages 14-17, Solutions 1 et 3 : À ces pages, Hydro-Québec TransÉnergie présente ses Solutions 1 et 3, lesquelles comportent toutes deux la construction d'une ligne 120 kV (selon des tracés différents) qui permettra le transfert de l'alimentation des postes de Saint-Sauveur et Doc-Grignon du poste de Lafontaine vers le poste du Grand-Brûlé à 735-120 kV.
- iii) Il est en preuve que, dans tous les scénarios examinés au présent dossier, *les lignes et autres équipements d'Hydro-Québec TransÉnergie passeraient « au-dessus, au-dessous ou le long » d'au moins un « chemin public, rue, place publique ou cours d'eau », voire « au-dessus, au-dessous ou le long » de nombreux d'entre eux, dans les municipalités visées.*
- iv) Il est en preuve qu'il n'y a pas d'entente entre les municipalités visées et TransÉnergie quant au choix du tracé de ligne, entre les Solutions 1 et 3. En effet, Hydro-Québec TransÉnergie préconise la Solution 1 :
- **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Dossier R-3960-2015, Pièce B-0011, HQT-1, Document 1, page 17, ligne 15-16 :

Le Transporteur a retenu la solution 1.

Les municipalités de la MRC des Laurentides appuient cette Solution 1 tel qu'il appert de leur demande d'intervention au présent dossier.

Par contre, la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard et la MRC des Pays-d'en-Haut préconisent la Solution 3 (ou une variante de celle-ci) :

- **MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD ET MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**, Dossier R-3960-2015, Pièce C-MSAH-0002, Demande d'intervention :

32. La Municipalité souhaite démontrer que la Solution 3 est adéquate pour satisfaire les besoins prévisibles en électricité tout en respectant les critères usuels de conception du réseau de transport, et que cette Solution offre une perspective de développement qui s'accorde avec une demande plus importante que celle prévue sur une période de 20 ans.

La Municipalité régionale de comté (MRC) des Pays-d'en-Haut a même annoncé qu'elle refuse l'émission des certificats de conformité municipale au Projet d'Hydro-Québec TransÉnergie selon sa Solution 1 :

- **MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD ET MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**, Dossier R-3960-2015, Pièce C-MSAH-0006, Résolution de la Municipalité du 15 novembre 2015, paragraphes finaux :

ATTENDU QUE le tracé retenu par Hydro-Québec n'obtient pas l'acceptabilité sociale sur le territoire de Saint-Adolphe-d'Howard et que les études réalisées à la demande de la municipalité par des experts indépendants concluent qu'un scénario empruntant les emprises existantes est réalisable sur les plans technique et économique, tout en répondant aux besoins en électricité de la région des Laurentides, et qu'un tel scénario représente la solution de moindre impact à l'échelle régionale;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a annoncé qu'elle rejettera toute demande de certificat de conformité pour le projet du Grand-Brûlé dans sa forme actuelle, car il n'est pas conforme à son schéma d'aménagement et à la Charte des paysages des Laurentides adoptée en 2004;

Or, selon Hydro-Québec TransÉnergie, ces certificats de conformité de la part de la MRC sont nécessaires pour que le Projet puisse se réaliser (sauf si la Régie tranche en faveur de HQT la mésettente avec la municipalité selon l'article 30 de la *Loi sur Hydro-Québec*) :

- **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Dossier R-3960-2015, Pièce B-0006, HQT-1, Document 1, Annexe 3 (Autorisations exigées en vertu d'autres lois), page 3, lignes 11-13.
- *Loi sur Hydro-Québec*, art. 30.

- v) Lorsque, comme dans le présent dossier, il n'y a pas d'entente entre Hydro-Québec et une municipalité quant aux « conditions » par lesquels sont placés les lignes et autres équipements d'Hydro-Québec qui passeraient « au-dessus, au-dessous ou le long » d'au moins un « chemin public, rue, place publique ou cours d'eau », voire « au-dessus, au-dessous ou le long » de nombreux d'entre eux, dans les municipalités visées, alors la Régie de l'énergie a juridiction exclusive de trancher cette mésettente, selon l'article 30 de la *Loi sur*

Hydro-Québec. Ces « conditions » incluent le choix du tracé, comme la Régie l'affirme dans : **RÉGIE DE L'ÉNERGIE**, Dossier R-3895-2014, Décision D-2014-166, parag. 84-86 (En caractère gras dans le texte) :

[84] En d'autres termes, la Régie est d'avis que, lorsqu'une demande lui est présentée par le Distributeur en vertu des articles 31 (deuxième alinéa) [N.D.L.R.: de la Loi sur la Régie de l'énergie] et 30 de la LHQ, sa compétence n'est pas limitée au seul examen du tracé retenu par le Distributeur, lorsque c'est précisément ce qui fait l'objet du différend à l'origine de la demande. Elle doit, dans un tel cas, permettre à la municipalité qui le lui demande de présenter son point de vue, non seulement au sujet de ce tracé, mais également au sujet des autres tracés qu'elle préconise et que le Distributeur n'a pas retenus.

[85] Par la suite, à la lumière des preuves respectives des parties, la Régie fixe alors les conditions d'implantation du réseau sur le territoire faisant l'objet de la contestation. Il va de soi que, dans le cadre d'un tel examen, la Régie tient compte de l'ensemble des considérations pertinentes, telles que la faisabilité des options alternatives, leur coût respectif, le degré d'urgence pour la réalisation des travaux et les avantages et inconvénients, tant pour le Distributeur que pour la municipalité, du choix d'un tracé plutôt qu'un autre.

[86] En conséquence, la Régie rejette l'objection du Distributeur selon laquelle elle n'aurait pas compétence, en vertu des articles 31, deuxième alinéa de la Loi et 30 de la LHQ, pour entendre une preuve de la Ville relativement aux deux tracés alternatifs que cette dernière préconise et en disposer.

La Régie a confirmé le caractère exclusif de sa juridiction selon l'article 30 de la Loi sur Hydro-Québec. Elle confirme aussi qu'en exerçant cette juridiction, la Régie doit tenir compte des critères établis par la jurisprudence mais également des principes prévus à l'article 5 de la Loi. Dans cette optique, la Régie doit tenir compte des impacts environnementaux lorsqu'elle fixe les conditions : **RÉGIE DE L'ÉNERGIE**, Dossier R-3841-1013, Décision D-2013-166, parag. 76.

- vi) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Dossier R-3960-2015, Pièce B-0021, Lettre du 15 mars 2016, page 3, parag. 6, Souligné en caractère gras par nous :

*L'intéressé, dans sa lettre susdite, semble vouloir appuyer ses représentations dans ce dossier sur l'article 30 de la Loi sur Hydro-Québec. Or, **cet article ne trouve pas application dans le présent dossier et la Régie n'est pas saisie d'une demande à cet égard.***

- vii) **RÉGIE DE L'ÉNERGIE**, Dossier R-3960-2015, Décision D-2016-043, parag. 81, Souligné en caractère gras par nous :

*[61] Le présent dossier est déposé en vertu du Règlement et de l'article 73 de la Loi et sera examiné selon ce cadre réglementaire. Toutefois, **cela ne porte pas atteinte au droit du Transporteur de soumettre ultérieurement une demande à la Régie, en vertu de l'article 30 de la LHQ.***

Demande(s) :

- a) Veuillez confirmer qu'au présent dossier, Hydro-Québec TransÉnergie (HQT) ne demande pas à la Régie de choisir entre la Solution 1 et la Solution 3, vu que la disposition de la mécontente entre HQT et certaines municipalités quant au choix entre ces deux tracés fait partie des questions qui relèvent de la juridiction exclusive de la Régie dans le dossier futur dont elle sera saisie en vertu de l'article 30 de la *Loi sur Hydro-Québec* (voir les deux décisions de la Régie précitées en référence v à ce sujet).
- b) Le calendrier déposé par le Transporteur (**HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE** (HQT), Dossier R-3960-2015, Pièce B-0011, HQT-1, Document 1, page 14, Tableau 4) ne spécifie pas vers quelle date celui-ci déposera une demande à la Régie en vertu de l'article 30 de la *Loi sur Hydro-Québec* afin que celle-ci puisse trancher la mécontente entre HQT et certaines municipalités quant au choix entre les deux tracés des Solutions 1 et 3. Veuillez préciser les dates du dépôt futur et du traitement prévu de cette demande de HQT en vertu de l'article 30 de la *Loi sur Hydro-Québec*. Au besoin, veuillez déposer une version amendée du calendrier indiqué au Tableau 4, surtout si d'autres échéances se trouvent décalées. (Note : une question subséquente de la présente demande de renseignement vous demande également de modifier ce même calendrier en raison d'une erreur sur un autre aspect).

- c) Dans un souci d'efficacité et afin d'éviter un doublement inutile des procédures, est-ce qu'Hydro-Québec TransÉnergie accepterait d'amender sa présente demande afin d'inviter la Régie, au présent dossier, à exercer également sa juridiction en vertu de l'article 30 de la *Loi sur Hydro-Québec* (en plus des articles 31(5) et 73 LRÉ), ce qui lui permettrait de trancher dès à présent la mécontente entre HQT et certaines municipalités quant au choix entre les deux tracés des Solutions 1 et 3 ?
- d) Si non, veuillez justifier pourquoi scinder les deux procédures ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.2

Référence(s) :

Mêmes références qu'à la demande de renseignements précédente.

Demande(s) :

- a) Dans l'hypothèse où, en réponse à la demande de renseignement précédente, vous auriez affirmé que vous désirez que la Régie tranche, **dès le présent dossier**, la mécontente entre HQT et certaines municipalités quant au choix entre les deux tracés des Solutions 1 et 3, votre présente demande ne devrait-elle pas être considérée comme étant déjà **en réalité** une demande logée selon l'article 30 de la *Loi sur Hydro-Québec* (en plus des articles 31(5) et 73 LRÉ), vu que la disposition d'une telle mécontente relève de la juridiction exclusive selon cet article 30 ? Veuillez justifier votre réponse.

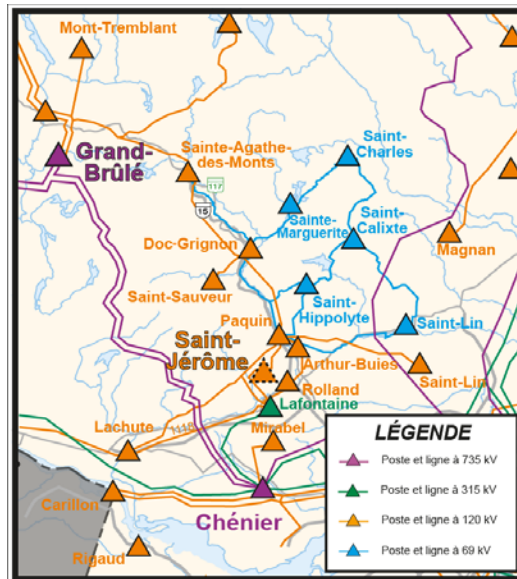
B. QUESTIONS PORTANT SUR LA PREUVE PRINCIPALE DU TRANSPORTEUR (B-0011, HQT-1, DOCUMENT 1) ET CERTAINS ASPECTS DU RAPPORT DAGENAI (B-0038 ET B-0039, HQT-1, DOCUMENT 3)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.3

Référence(s) :

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Dossier R-3960-2015, Pièce B-0011, HQT-1, Document 1, page 8, Schéma de liaison,

Préambule : À la référence (i), Hydro-Québec TransÉnergie dépose de façon publique et non caviardée le schéma de liaison suivant :



Ce schéma montre en bleu les lignes à 69 kV. Il montre notamment que des lignes entre le poste Ste Marguerite et le poste Doc-Grignon de même qu'un raccordement entre le poste Doc-Grignon et le poste Sainte-Agathe-des-Monts seraient actuellement à 69 kV. Par ailleurs, le schéma n'indique aucune ligne à 69 kV directement entre les postes de Saint-Hippolyte et Sainte-Marguerite.

Demande(s) :

- a) Le schéma de liaison décrit en référence (i) représente le réseau à quelle date ?
- b) Veuillez confirmer qu'à la date indiquée dans votre réponse (a), il existe actuellement effectivement ces lignes 69 kV (entre le poste Ste Marguerite et le poste Doc-Grignon de même qu'un raccordement entre le poste Doc-Grignon et le poste Sainte-Agathe-des-Monts), de même qu'il n'existerait aucune ligne à

69 kV directement entre les postes de Saint-Hippolyte et Sainte-Marguerite, le tout comme indiqué dans le préambule.

- b) Veuillez confirmer ou infirmer (si elles existent à la date indiquée dans votre réponse (a)) que les lignes 69 kV susdites sont effectivement raccordées aux postes Doc-Grignon et Sainte-Agathe.
- c) Veuillez déposer une version rectifiée de ce schéma de liaison pour la date indiquée dans votre réponse (a), le cas échéant, suite aux réponses qui précèdent.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.4

Référence(s) :

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Dossier R-3960-2015, Pièce B-0011, HQT-1, Document 1, page 8, Schéma de liaison,
- ii) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (Planification des réseaux régionaux, André Dagenais, ing.)**, Dossier R-3960-2016, Pièce B-0038 HQT-1, Document 3 (et sa version caviardée B-0039 HQT-1, Document 3.1), *Analyse technico-économique. Scénario de Ligne à 120 kV du Grand-Brûlé-Dérivation Saint-Donat, À la demande de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard*, le 28 mai 2015.
- iii) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Dossier 3960-2016, Pièce B-0011, HQT-1, Document 1, page 9, tableau 3 (Prévision de charges par numéro de ligne).

Demande(s) :

- a) Pour faciliter la compréhension de la preuve déjà déposée et des questions et réponses aux présentes, veuillez spécifier les numéros de chacune des lignes représentées sur le schéma déposé à la référence (i) et à tout schéma de remplacement déposé par HQT en réponse à la question précédente. *Note : Il est à noter que, de façon éparpillée à travers la preuve déposée par HQT (notamment les références ii et iii), ces numéros de lignes sont généralement souvent déjà indiqués.*
- b) Veuillez spécifier les dates de démantèlement prévues pour toute ligne indiquée au schéma de liaison de la référence (i) et à tout schéma de remplacement déposé par HQT en réponse à la question précédente. Veuillez identifier chacune de ces lignes par les postes qu'elle raccorde, par son niveau de tension et par son numéro.
- c) Veuillez indiquer les dates prévues de mise en service de toute nouvelle ligne dans la zone géographique représentée au schéma de liaison de la

référence (i). Veuillez identifier chacune de ces lignes par les postes qu'elle raccorde, par son niveau de tension et par son numéro.

- d)** Veuillez confirmer, si cela n'est pas déjà inclus à vos réponses aux deux sous-questions qui précèdent, que la totalité des lignes à 69 kV indiquées au schéma de liaison de la référence (i) (et à tout schéma de remplacement déposé par HQT en réponse à la question précédente) seront remplacées, à terme, par un réseau de lignes à 120 kV. Sinon, veuillez expliquer.
- e)** Veuillez indiquer vers quelle année il est prévu que les lignes à 69 kV indiquées au schéma de liaison de la référence (i) (et à tout schéma de remplacement déposé par HQT en réponse à la question précédente) auront été totalement remplacées par un réseau de lignes à 120 kV.
- f)** Veuillez spécifier les dates de démantèlement prévues pour tout poste indiqué au schéma de liaison de la référence (i) ou tout schéma de remplacement déposé par HQT en réponse à la question précédente. Veuillez, dans chaque cas, identifier chacune des lignes raccordée à ce poste en l'identifiant par son niveau de tension et par son numéro.
- g)** Veuillez indiquer les dates prévues de mise en service de tout nouveau poste dans la zone géographique représentée au schéma de liaison de la référence (i). Veuillez, dans chaque cas, identifier chacune des lignes raccordée à ce poste en l'identifiant par son niveau de tension et par son numéro.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.5

Référence(s) :

- i)** **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Dossier R-3960-2015, Pièce B-0011, HQT-1, Document 1, page 14, Tableau 4 :

Tableau 4 : Calendrier de réalisation du Projet du Transporteur

Activité	Début	Fin
Avant-projet	Juin 2012	Août 2015
Autorisation à la Régie de l'énergie	Janvier 2016	Avril 2016
Projet	Mai 2016	Décembre 2018
Mise en service	Mai 2018	Septembre 2018

Demande(s) :

- a)** Veuillez expliquer la raison pour laquelle la fin du projet (décembre 2018 selon le tableau) suit de trois mois la mise en service (septembre 2018 selon le tableau).

- b) Veuillez déposer une version rectifiée de ce tableau le cas échéant (et de toute autre pièce qui doit aussi être rectifiée en conséquence).

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.6

Référence(s) :

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Dossier R-3960-2015, Pièce B-0011, HQT-1, Document 1, page 5, lignes 6-10 :

Le Projet, dont le coût s'élève à 98,0 M\$, s'inscrit dans la catégorie «croissance des besoins de la clientèle». Il est rendu nécessaire afin de répondre à l'accroissement de la charge du territoire des Laurentides en éliminant les dépassements de capacité des lignes à 120 kV et à 315 kV. La mise en service du Projet est prévue pour septembre 2018.

- ii) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Dossier R-3960-2015, Pièce B-0011, HQT-1, Document 1, page 7, lignes 1-3 et 16-18 :

Lignes 1-3: Le Projet a pour objectif principal de répondre à la croissance de la demande dans les Laurentides en éliminant les dépassements de capacité des lignes à 120 kV et à 315 kV.

Lignes 16-18: Ces dernières années, le territoire des Laurentides a connu une forte croissance de la demande en électricité, principalement due à l'arrivée de nouveaux clients et à la conversion des résidences secondaires en résidences principales.

- iii) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Dossier R-3960-2015, Pièce B-0011, HQT-1, Document 1, page 9, tableaux 2 et 3 et texte entre les deux tableaux :

Tableau 2 : Prévion de charge au poste Lafontaine à 315-120 kV

	Tension (kV)	CLT (MVA)	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Poste de Lafontaine	315-120	1 206	1 069	1 091	1 104	1 132	1 170	1 184	1 203	1 219	1 233	1 247

Le tableau 3 présente l'évolution de la charge prévue sur la ligne 1127-1128 à 120 kV provenant du poste Lafontaine qui alimente les postes de Saint-Sauveur et Doc-Grignon ainsi que sur la ligne 3058-3059 à 315 kV provenant du poste Chénier à 735-315 kV qui alimente le poste de Lafontaine. Il est prévu que la capacité de la ligne 1127-1128 sera en dépassement dès l'hiver 2015-2016 alors que celle de la ligne 3058-3059 le sera dès l'hiver 2020-2021.

Tableau 3 : Prévission de charge sur les lignes 1127-1128 et 3058-3059

	Tension (kV)	CLT (MVA)	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023
Ligne 1127- 1128	120	1 491	1 493	1 952	1 988	2 010	2 028	2 066	2 105	2 136
Ligne 3058- 3059	315	2 041	1 924	1 973	2 004	2 025	2 039	2 061	2 090	2 122

- iv) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Dossier R-3960-2015, Pièce B-0011, HQT-1, Document 1, page 8, Schéma.

Préambule :

À la référence i) le transporteur affirme que le projet est rendu nécessaire afin de répondre à l'accroissement de la charge du territoire des Laurentides en éliminant les dépassements de capacité des lignes à 120 kV et à 315 kV.

Demande(s) :

- a) Veuillez fournir la capacité de transit des lignes actuelles no 1356 et 1357 alimentant les postes Saint-Donat et Sainte-Agathe.
- b) Veuillez indiquer en quelle année cette capacité sera dépassée pour chacune des lignes.
- c) Quelle est la distance exacte des lignes 1356 et 1357 du Grand-Brûlé jusqu'au point Ouimet ? *Note : le point Ouimet est le point de séparation des lignes 1356-1357 et des lignes 1525-1526 vers les poste Ouimet et Mont Tremblant.*
- d) Quelle est la distance exacte des lignes 1356 et 1357 du point Ouimet jusqu'à la dérivation Saint-Donat ?
- e) Veuillez confirmer que la distance exacte de la dérivation Saint-Donat jusqu'à Sainte-Agathe est de 14,6 km. Sinon, veuillez spécifier la distance.
- f) Veuillez confirmer que la distance exacte de Sainte-Agathe à la dérivation Saint-Sauveur est de 17,6 km. Sinon, veuillez spécifier la distance.
- g) Quelle est l'impédance de séquence directe de chaque terna des lignes 1356 et 1357 i) jusqu'au point Ouimet, ii) du point Ouimet jusqu'à la dérivation Saint-Donat et iii) jusqu'à Saint-Sauveur ?
- h) Quelle est l'impédance de séquence homopolaire de chaque terna des lignes 1356 et 1357 i) jusqu'au point Ouimet, ii) du point Ouimet jusqu'à la dérivation Saint-Donat et iii) jusqu'à Saint-Sauveur ?
- i) À la référence iii, quelle est la raison pour laquelle l'horizon pour l'étude du poste de Lafontaine (2024-2025) est différent de l'horizon considéré pour les lignes 1127-1128 et 3058-3059 (2022-2023) ?

- j) À la référence iii, quant aux lignes 1127-1128, comment expliquez-vous le saut de 459 MVA (1952 moins 1493) en 2016-2017 par rapport à la charge de 2015-2016?
- k) Le cas échéant, suite aux réponses aux sous-questions qui précèdent, veuillez déposer une version amendée de la preuve (B-0011, B-0006, B-0007, B-0008, B-0012, B-0013 et als.), y compris le cas échéant du rapport Dagenais B-0038 et B-0039.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.7

Référence(s) :

Mêmes références qu'à la demande de renseignements précédente, ainsi que la référence suivante :

- v) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Dossier R-3960-2015, Pièce B-0011, HQT-1, Document 1, Chapitre 4, les trois « solutions » envisagées.

Préambule :

À la référence i) le transporteur affirme que le projet est rendu nécessaire afin de répondre à l'accroissement de la charge du territoire des Laurentides en éliminant les dépassements de capacité des lignes à 120 kV et à 315 kV.

Demande(s) :

- a) Quelles sont les charges du territoire qui sont susceptibles d'avoir un impact sur les lignes existantes et la nouvelle ligne proposée ?
- b) Selon la Solution 1, veuillez fournir la prévision des charges pour la période 2015-2016 à 2038-2039 pour chacun des postes Saint-Donat, Sainte-Agathe, Saint-Sauveur, Doc-Grignon et Chertsey. Le tout, selon le même format qu'au tableau 2 de la référence iii. Veuillez également, selon cette Solution pour la période 2038 à 2067, fournir votre prévision du taux de croissance des charges pour chacun de ces mêmes postes.
- c) Même question que b selon la Solution 3.
- d) Selon la Solution 1, veuillez fournir la prévision des charges pour la période 2015-2016 à 2038-2039 pour chacune des lignes 1356 et 1357 alimentant les postes Saint-Donat et Sainte-Agathe, pour les lignes 1127-1128 et 3058-3059 et pour la nouvelle ligne de la Solution 1. Veuillez également, selon cette Solution pour la période 2038 à 2067, fournir votre prévision du taux de croissance des charges pour chacune de ces mêmes lignes.

- e) Selon la Solution 3, veuillez fournir la prévision des charges pour la période 2015-2016 à 2038-2039 pour chacune des lignes 1356 et 1357 alimentant les postes Saint-Donat et Sainte-Agathe, pour les lignes 1127-1128 et 3058-3059 et pour la nouvelle ligne de la Solution 3. Veuillez également, selon cette Solution pour la période 2038 à 2067, fournir votre prévision du taux de croissance des charges pour chacune de ces mêmes lignes.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.8**Référence(s) :**

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Dossier R-3960-2015, Pièce B-0011, HQT-1, Document 1, Page 14, lignes 20 à 23 :

De plus, cette solution permet de diminuer les pertes électriques sur le réseau du Transporteur puisque les postes de Saint-Sauveur et Doc-Grignon seront dorénavant alimentés par le poste du Grand-Brûlé.

Demande(s) :

- a) La solution 1 retenue par le Transporteur diminue les pertes de combien de MW et de GWh ? (Veuillez spécifier l'année de référence de votre réponse)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.9**Référence(s) :**

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Dossier 3960-2016, Pièce B-0011, HQT-1, Document 1, Solution 1, page 10, lignes 3-6 :

Le Projet consiste à construire une ligne double-terre (à deux circuits) à 120 kV de 42,5 km depuis le poste du Grand-Brûlé vers la dérivation Saint-Sauveur. La nouvelle ligne aura une capacité suffisante pour alimenter les postes de Saint-Sauveur et Doc-Grignon existants et le futur poste de Chertsey.

- ii) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Dossier 3960-2016, Pièce B-0011, HQT-1, Document 1, Solution 1, page 22, lignes 7 et 8 :

Cette nouvelle ligne permet une alimentation fiable des postes de Saint-Sauveur et Doc-Grignon ainsi que le futur poste Chertsey, à partir du poste du Grand-Brûlé.

- iii) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Dossier 3960-2016, Pièce B-0011, HQT-1, Document 1, Solution 1, page 12, lignes 15 et 16 :

La ligne sera dotée de deux conducteurs par phase (type Bersfort) pour une capacité de transit de 600 MVA.

Demande(s) :

- a) Quel est le calibre MCM du conducteur Bersfort ?
- b) Quelle est la capacité en ampères à 95 degré C de chaque terna de la nouvelle ligne jusqu'au point de raccordement vers Chertsey (qu'il s'agisse de la dérivation à Saint-Sauveur ou du poste Doc Grignon – Veuillez le spécifier) ?
- c) Quelle est l'impédance de séquence directe de chaque terna de la nouvelle ligne jusqu'au point de raccordement vers Chertsey (qu'il s'agisse de la dérivation à Saint-Sauveur ou du poste Doc Grignon – Veuillez le spécifier) ?
- d) Quelle est l'impédance de séquence homopolaire de chaque terna de la nouvelle ligne jusqu'au point de raccordement vers Chertsey (qu'il s'agisse de la dérivation à Saint-Sauveur ou du poste Doc Grignon – Veuillez le spécifier) ?
- e) Quelle est la capacité en ampères à 95 degré C de chaque terna des nouvelles lignes vers Chertsey à partir du point de raccordement sur la nouvelle ligne (que ce point soit la dérivation à Saint-Sauveur ou le poste Doc Grignon – Veuillez le spécifier) ?
- f) Quelle est l'impédance de séquence directe de chaque terna des nouvelles lignes vers Chertsey à partir du point de raccordement sur la nouvelle ligne (que ce point soit la dérivation à Saint-Sauveur ou le poste Doc Grignon – Veuillez le spécifier) ?
- g) Quelle est l'impédance de séquence homopolaire de chaque terna des nouvelles lignes vers Chertsey à partir du point de raccordement sur la nouvelle ligne (que ce point soit la dérivation à Saint-Sauveur ou le poste Doc Grignon – Veuillez le spécifier) ?
- h) Quelle sera la capacité en MVA_r du banc de condensateur au poste Chertsey pour la pointe de 2037-2038 ?
- i) Quelle est la distance exacte entre le poste Grand-Brûlé et l'intersection des lignes 1128-1357 au sud de Sainte-Agathe ?
- j) Quelle est la distance exacte entre l'intersection des lignes 1128-1357 au sud de Sainte-Agathe et la dérivation Saint-Sauveur ?
- k) Quelle est la distance exacte entre l'intersection de la nouvelle ligne avec les lignes 1128-1357 au sud de Sainte-Agathe et la dérivation Saint-Sauveur ?
- l) Quelle est la distance exacte entre l'intersection de la nouvelle ligne avec les lignes 1128-1357 au sud de Sainte-Agathe et le poste Sainte-Agathe ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.10**Référence(s) :**

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Dossier 3960-2016, Pièce B-0011, HQT-1, Document 1, Solution 1, page 10, lignes 11 et 12 :

La figure 2 présente le tracé de la nouvelle ligne du Grand-Brûlé – dérivation Saint-Sauveur et celui du démantèlement de la ligne 1128-1357 à réaliser dans le cadre du présent Projet.

- ii) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Dossier 3960-2016, Pièce B-0011, HQT-1, Document 1, Solution 1, page 12, lignes 10 à 14 :

Construction d'une ligne à 120 kV

Une ligne biterne de 42,5 km sera construite, soit la construction de 30,5 km d'une nouvelle ligne dans une nouvelle emprise à partir du poste du Grand-Brûlé et la reconstruction de 12 km jusqu'à la dérivation Saint-Sauveur de la ligne 1128-13578. La ligne utilise des corridors de transport existants sur plus de 55 % de sa longueur.

Demande(s) :

- a) Dans la solution 1, quelle est la section qui sera démantelée en 2018 ? S'agit il de la section allant de l'intersection de la nouvelle ligne jusqu'à la dérivation Saint-Sauveur ?
- b) Lors du raccordement au poste Sainte-Agathe en 2032 est ce que la ligne 1128-1357 non démantelée entre le poste Sainte-Agathe et l'intersection de la nouvelle ligne sera utilisée ?
- c) Jusqu'à quand cette section sera t-elle utilisée ?
- d) Quelle est la longueur de cette section ?
- e) Selon la référence (i), soit la fig. 2 qui présente le tracé de la nouvelle ligne, quelle est la longueur de la ligne qui longe le corridor 735 kV ?
- f) Est ce que dans cette partie le long de la ligne 735 kV il y a une emprise existante pour la nouvelle ligne ?
- g) Si la réponse à la sous-question qui précède est négative veuillez justifier l'affirmation de la référence ii) selon laquelle la ligne utilise des corridors existant sur 55% de sa longueur.

- h) Le cas échéant, suite aux réponses aux sous-questions qui précèdent, veuillez déposer une version amendée de la preuve (B-0011, B-0006, B-0007, B-0008, B-0012, B-0013 et als.), y compris le cas échéant du rapport Dagenais B-0038 et B-0039.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.11

Référence(s) :

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Dossier 3960-2016, Pièce B-0011, HQT-1, Document 1, Solution 1, page 15, lignes 1-5 :

Cependant, la capacité de la ligne (1356-1357) alimentant les postes de Saint-Donat et de Sainte-Agathe sera en dépassement dès 2031 nécessitant au poste de Sainte-Agathe l'ajout d'un départ de ligne et d'un disjoncteur à 120 kV en 2031 et la reconstruction d'une barre à 120 kV de six disjoncteurs en 2046.

Préambule :

Selon la référence i) dans le cas de la solution 1, un seul départ de ligne et un seul disjoncteur seront ajoutés au poste Sainte-Agathe en 2031.

Demande(s) :

- a) Veuillez confirmer qu'il n'y aura qu'une seule nouvelle ligne d'ajoutée au poste Sainte-Agathe en 2031 selon la solution 1 (ou à défaut, indiquez qu'il s'agit d'une ligne déjà existante, en l'identifiant). Le cas échéant, veuillez déposer une version révisée de la référence i et des preuves qui en découlent.
- b) Veuillez confirmer que la barre 120 kV au poste Sainte-Agathe est actuellement exploitée en barre ouverte et qu'elle sera exploitée en barre ouverte jusqu'en 2046.
- c) Veuillez préciser où cette nouvelle ligne proposée (décrite en a) sera raccordée sur la nouvelle ligne proposée dans la Solution 1 partant de Grand-Brûlé et traversant la Municipalité de Saint-Adolphe-de-Howard ?
- d) Dans la solution 1, veuillez fournir les caractéristiques de cette nouvelle ligne construite en 2031 quant à chacun des éléments suivants (ou à défaut, indiquez qu'il s'agit d'une ligne déjà existante, en l'identifiant) :
- 1 Longueur du raccordement à partir de Sainte-Agathe ?
 - 2 Combien y aura-il de conducteurs ?
 - 3 Calibre en MCM du ou des conducteurs ?
 - 4 Impédance de séquence directe prévue ?
 - 5 Impédance de séquence homopolaire prévue ?

- 6 Quel sera le coût de construction de cette nouvelle ligne en dollars courants de 2031 ?
- e) Est-ce que les coûts de cette nouvelle ligne (décrite en a, ou le cas échéant le coût de raccordement à une ligne déjà existante) sont inclus dans le projet actuel de Solution 1 ? Quels sont ces coûts ? Veuillez préciser où ils sont inscrits, dans chacune des preuves publiques B-0011 et B-0006, les titres de lignes de tableaux de la pièce B-0008 et la pièce B-0038 incluant son annexe économique.
 - f) Dans la solution 1, est ce qu'un poste de sectionnement est requis en 2031 pour le raccordement à la ligne Grand-Brulé dérivation Sait-Sauveur?
 - g) Est-ce-que les coûts d'un poste de sectionnement sont pris en compte en 2031 dans l'évaluation de la solution 1? Quels sont ces coûts ? Veuillez préciser où ils sont inscrits, dans chacune des preuves publiques B-0011 et B-0006, les titres de lignes de tableaux de la pièce B-0008 et la pièce B-0038 incluant son annexe économique.
 - h) Dans la solution 1, en 2046 avec la reconstruction d'une barre et de six disjoncteurs combien le poste Sainte-Agathe aura t-il de barres et de disjoncteurs ?
 - i) Dans la solution 1, est ce qu'en 2046 les lignes du poste Sainte-Agathe seront bouclées ?
 - j) Dans la solution 1, veuillez expliquer les avantages et la nécessité, de même que les désavantages de procéder à ce bouclage en 2046 plutôt qu'en 2031 alors qu'une nouvelle ligne sera raccordée.
 - k) Veuillez déposer un schéma type de bouclage pour un poste du type de Sainte-Agathe selon la solution 1.
 - l) Le cas échéant, suite aux réponses aux sous-questions qui précèdent, veuillez déposer une version amendée de la preuve (B-0011, B-0006, B-0007, B-0008, B-0012, B-0013 et als.), y compris le cas échéant du rapport Dagenais B-0038 et B-0039.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.12

Référence(s) :

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Dossier 3960-2016, Pièce B-0011, HQT-1, Document 1, **Solution 3** (section Saint-Donat à Sainte-Agathe) :

4.3 Solution 3 – Nouvelle ligne à 120 kV (Grand-Brûlé – dérivation Saint-Donat)

La solution 3 consiste à construire plus au nord une nouvelle ligne à 120 kV d'environ 16,3 km du poste du Grand-Brûlé à la dérivation Saint-Donat. Cette nouvelle ligne permettra le transfert de l'alimentation des postes de Saint-Sauveur et Doc-Grignon du poste de Lafontaine vers le poste du Grand-Brûlé à 735-120 kV.

Page 16, lignes 1-3

Cependant, cette solution nécessite les travaux suivants :

- Reconstruction de 14,6 km de la ligne 1356-1357 de la dérivation Saint-Donat au poste de Sainte-Agathe (2018) ; [...]

Demande(s) :

- a) Dans la solution 3 proposée quelles sont les parties des lignes actuelles 1356 et 1357 qui seront complètement démantelées en 2018 ?
- b) La référence ligne 1-3 page 16 indique 14,6 km de reconstruction, est-ce que cette reconstruction de la nouvelle ligne sera reconstruite dans la même emprise ?
- c) Est-ce que cette reconstruction est une ligne à double terre ?
- d) Est-ce que cette reconstruction est à double conducteurs du type Bersfort ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.13

Référence(s) :

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Dossier 3960-2016, Pièce B-0011, HQT-1, Document 1, **Solution 3**, Page 16, lignes 6-7 :
 - *Reconstruction de 17,6 km de la ligne 1128-1357 du poste de Sainte-Agathe vers la dérivation Saint-Sauveur (2028) ;*
- ii) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (Planification des réseaux régionaux, André Dagenais, ing.)**, Dossier R-3960-2016, Pièce B-0038 HQT-1, Document 3 (et sa version caviardée B-0039 HQT-1, Document 3.1), *Analyse technico-économique. Scénario de Ligne à 120 kV du Grand-Brûlé-Dérivation Saint-Donat, À la demande de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, le 28 mai 2015.*

Demande(s) :

- a) Est ce qu'il faut présumer que la section de 17,6 km mentionnée aux lignes 6 et 7 de la référence (i) sera démantelée ?
- b) En quel année ce démantèlement serait t'il effectué ?
- c) Est ce que cette reconstruction est une ligne à double terne?
- d) Est-ce que cette reconstruction est à doubles conducteurs du type Bersfort?
- e) Est ce que la nouvelle ligne double terne sera reconstruite dans la même emprise que l'ancienne ligne?
- f) La date entre parenthèse indique 2028, est-ce une erreur?
- g) S'il ne s'agit pas d'une erreur, est ce qu'il faut présumer que les lignes 1128-1357 ne seront démantelées qu'en 2028?
- h) Êtes-vous d'accord que le démantèlement de la section de 17,6 km mentionnée aux lignes 6 et 7 de la référence (i) et que la reconstruction de cette même section doivent avoir lieu la même année, à défaut de quoi la Solution ne peut fonctionner ?
- i) Veuillez confirmer que le rapport Dagenais (déposé en référence ii) comporte une erreur en omettant d'indiquer un coût de démantèlement qui soit accompagné d'un coût de reconstruction de cette section de ligne la même année. Quels sont chacun de ces deux coûts, en identifiant chacun ?
- j) Veuillez fournir un schéma de raccordement du poste Sainte-Agathe en 2018 et en 2028 selon la solution 3.
- k) Le cas échéant, suite aux réponses aux sous-questions qui précèdent, veuillez déposer une version amendée de la preuve (B-0011, B-0006, B-0007, B-0008, B-0012, B-0013 et als.), y compris le cas échéant du rapport Dagenais B-0038 et B-0039.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.14**Référence(s) :**

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Dossier 3960-2016, Pièce B-0011, HQT-1, Document 1, Solution 3, Page 16, lignes 3-4 :

Reconstruction d'une barre à 120 kV de six disjoncteurs au poste de Sainte-Agathe (2018).

Demande(s) :

- a) Combien y a-t-il de disjoncteurs actuellement au poste Sainte-Agathe?
- b) Si la reconstruction des lignes 1128-1357 est en 2028 veuillez expliquer pourquoi on a besoins de 6 disjoncteurs au poste Sainte-Agathe en 2018 dans la Solution 3.
- c) Y'a-t-il un bouclage en 2018 au poste Sainte-Agathe selon la Solution 3 ?
- d) Le cas échéant, veuillez expliquer pourquoi un tel bouclage est proposé pour le scénario 3 en 2018.
- e) Le cas échéant, suite aux réponses aux sous-questions qui précèdent, veuillez déposer une version amendée de la preuve (B-0011, B-0006, B-0007, B-0008, B-0012, B-0013 et als.), y compris le cas échéant du rapport Dagenais B-0038 et B-0039.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.15**Référence(s) :**

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Dossier 3960-2016, Pièce B-0011, HQT-1, Document 1, Solution 1 et Solution 3, page 16, lignes 8-9 :

• Ajout d'un banc de compensation shunt de 50 MVar au poste de Sainte-Agathe (2032)

Demande(s) :

- a) Veuillez expliquer pourquoi un banc de condensateur est requis en 2032 dans la solution 3.
- b) Est-ce que ce banc de condensateur est aussi requis en 2032 dans la solution 1 proposée par le Transporteur?
- c) Si non veuillez expliquer pourquoi ce banc n'est pas requis dans la solution 1.
- d) Est-ce que les coûts de ce banc de condensateur sont pris en compte dans les coûts du projet de la solution 3 ? Quels sont ces coûts ? Veuillez préciser où ils sont inscrits, dans chacune des preuves publiques B-0011 et B-0006, les titres de lignes de tableaux de la pièce B-0008 et la pièce B-0038 incluant son annexe économique.
- e) Si ce banc de condensateur est requis aussi dans la solution 1 en 2032, est ce que les coûts ont été pris en compte dans l'évaluation du projet ? Quels sont ces coûts ? Veuillez préciser où ils sont inscrits, dans chacune des preuves

publiques B-0011 et B-0006, les titres de lignes de tableaux de la pièce B-0008 et la pièce B-0038 incluant son annexe économique.

- f) Le cas échéant, suite aux réponses aux sous-questions qui précèdent, veuillez déposer une version amendée de la preuve (B-0011, B-0006, B-0007, B-0008, B-0012, B-0013 et als.), y compris le cas échéant du rapport Dagenais B-0038 et B-0039.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.16

Référence(s) :

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Dossier 3960-2016, Pièce B-0011, HQT-1, Document 1, Solution 3 :

Page 15, lignes 29-30 :

La solution 3 consiste à construire plus au nord une nouvelle ligne à 120 kV d'environ 29 16,3 km du poste du Grand-Brûlé à la dérivation Saint-Donat.

Page 16, lignes 10 et 11 :

• Construction d'un nouveau poste de sectionnement entre le poste du Grand-Brûlé et le poste de Sainte-Agathe (2039).

Demande(s) :

- a) Veuillez expliquer pourquoi dans la solution 3 un nouveau poste de sectionnement est requis en 2039 entre le poste du Grand-Brûlé et le poste de Sainte-Agathe.
- b) Veuillez décrire et fournir les caractéristiques de ce poste de sectionnement.
- c) Est ce que les coûts de ce poste de sectionnement sont pris en compte dans l'évaluation de la solution 3 ? Quels sont ces coûts de ce poste de sectionnement ? Veuillez préciser où ils sont inscrits, dans chacune des preuves publiques B-0011 et B-0006, les titres de lignes de tableaux de la pièce B-0008 et la pièce B-0038 incluant son annexe économique.
- d) Le cas échéant, suite aux réponses aux sous-questions qui précèdent, veuillez déposer une version amendée de la preuve (B-0011, B-0006, B-0007, B-0008, B-0012, B-0013 et als.), y compris le cas échéant du rapport Dagenais B-0038 et B-0039.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.17

Référence(s) :

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Dossier 3960-2016, "Pièce B-0011, HQT-1, Document 1, Page 17, tableau 5 :

Tableau 5 - Comparaison économique des solutions (M\$ actualisés 2015)

	Solution 1 Grand-Brûlé – St- Sauveur	Solution 2 Lafontaine – St- Sauveur	Solution 1 Grand-Brûlé – St-Donat
Investissements	81,0	155,6	96,1
Réinvestissements	1,1	5,4	3,3
Valeurs résiduelles	-18	-4,9	-3,9
Taxes	5,5	10,6	6,5
Pertes électriques		25,1	
Coûts globaux actualisés	85,8	191,8	102,0

Demande(s) :

- a) Veuillez confirmer que la solution Grand-Brûlé-Saint-Donat est la solution 3 et non la solution 1 tel qu'indiqué au tableau et que la valeur résiduelle de la solution Grand-Brûlé-Saint-Sauveur est de 1,8 M\$ (et non des 18 M\$ indiqué au tableau).
- b) Veuillez inclure une version amendée du tableau à votre dépôt d'une version amendée de la pièce B-0011, HQT-1, Doc. 1.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.18

Référence(s) :

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Dossier 3960-2016, Pièce B-0011, HQT-1, Document 1, Page 22, tableau 9 :

Tableau 9 Impact du projet - Prévion de charge sur les lignes 1127-1128, 3058-3059 et la nouvelle ligne du Grand-Brûlé – dérivation Saint-Sauveur

	Tension (kV)	CLT (MVA)	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020**	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Ligne 1127-1128	120	1 491	1 493	1 952	1 988	968	984	1 000	1 023	1 043
Ligne 3058-3059	315	2 041	1 924	1 973	2 004	1 352	1 384	1 404	1 417	1 429
Nouvelle ligne	120	2 886				1 675	1 686	1 733	1 742	1 795
Somme avec la nouvelle ligne		6 418	3 417	3 925	3 992	3 995	4 054	4 137	4 182	4 267
Somme 2 lignes Tableau 3		3 532	3 417	3 925	3 992	4 035	4 067	4 127	4 195	4 258
Écart			0	0	0	-40	-13	10	-13	9

Demande(s) :

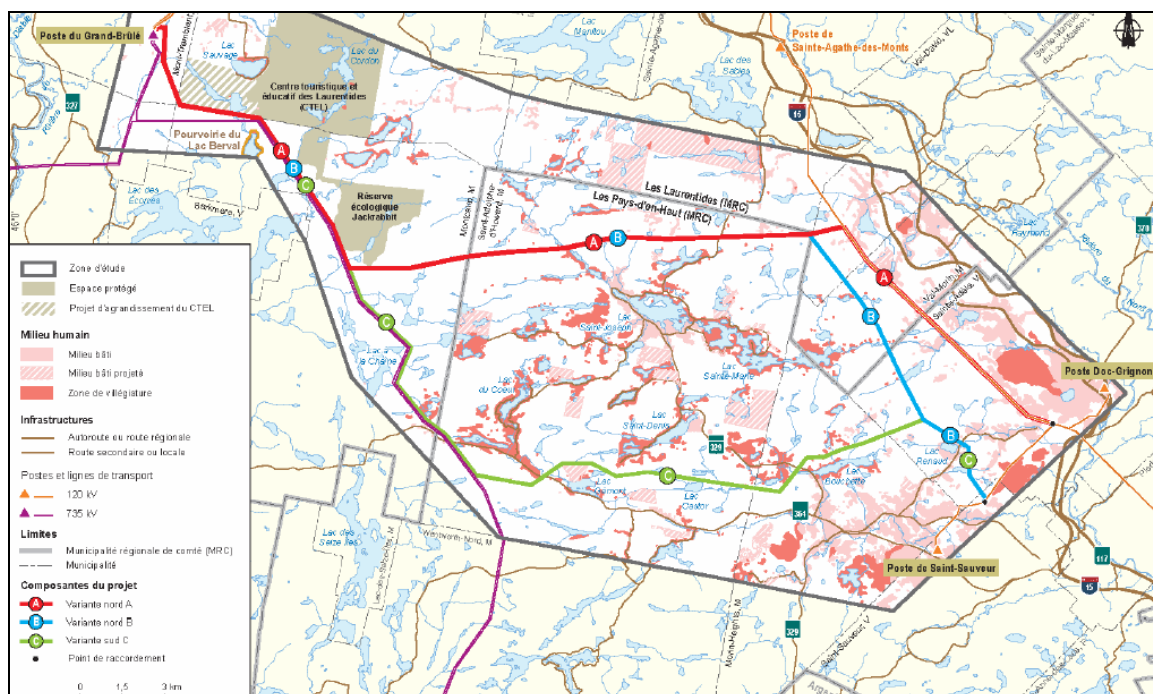
- a) Quelle est la note qui est marquée par deux astérisques en 2019-2020?
- b) En 2017-2019 la nouvelle ligne abaisse la charge qu'alimentait les deux lignes antérieures de 40 MVA cependant la charge alimentée par la solution 1 augmente d'environ de 10 MVA en 2020-2021 et en 2022-2023. Comment est-ce que vous l'expliquez ?
- c) Veuillez déposer une version rectifiée de ce tableau le cas échéant (dans le cadre du dépôt d'une version rectifiée de la Pièce B-0011, HQT-1, Document 1) et de toute autre pièce qui doit aussi être rectifiée en conséquence.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.19**Référence(s) :**

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT), Ligne à 120 kV du Grand 120 kV du Grand-Brûlé-Dérivation Saint-Sauveur. Information-Consultation. Portes ouvertes. Variantes de tracé proposées, Mars 2013, Extrait, Pages 1, 12, 13. Déposé sous : SÉ-AQLPA, Dossier R-3960-2016, Pièce C-SÉ-AQLPA-0022, SÉ-AQLPA-4, Doc. 1.**

Préambule :

La référence (i) comporte une variante sud «C» du tracé (en vert sur la carte) comportant une ligne de 120kV de même longueur que la présente Solution 1 (43 km), dont les premiers 15,6 km longeraient dans le sens Nord-Sud la ligne à 735 kV du Poste Grand-Brûlé jusqu'à une dérivation, puis les 27,4 km suivants suivraient un tracé Ouest-Est de la dérivation jusqu'au poste Saint-Sauveur. La page 13 de la référence (i) montre qu'il s'agit de la variante présentant la plus courte distance de « traversées d'unités de paysage de résistance forte » et la plus courte distance de « traversées de sommets protégés ».



Demande(s) :

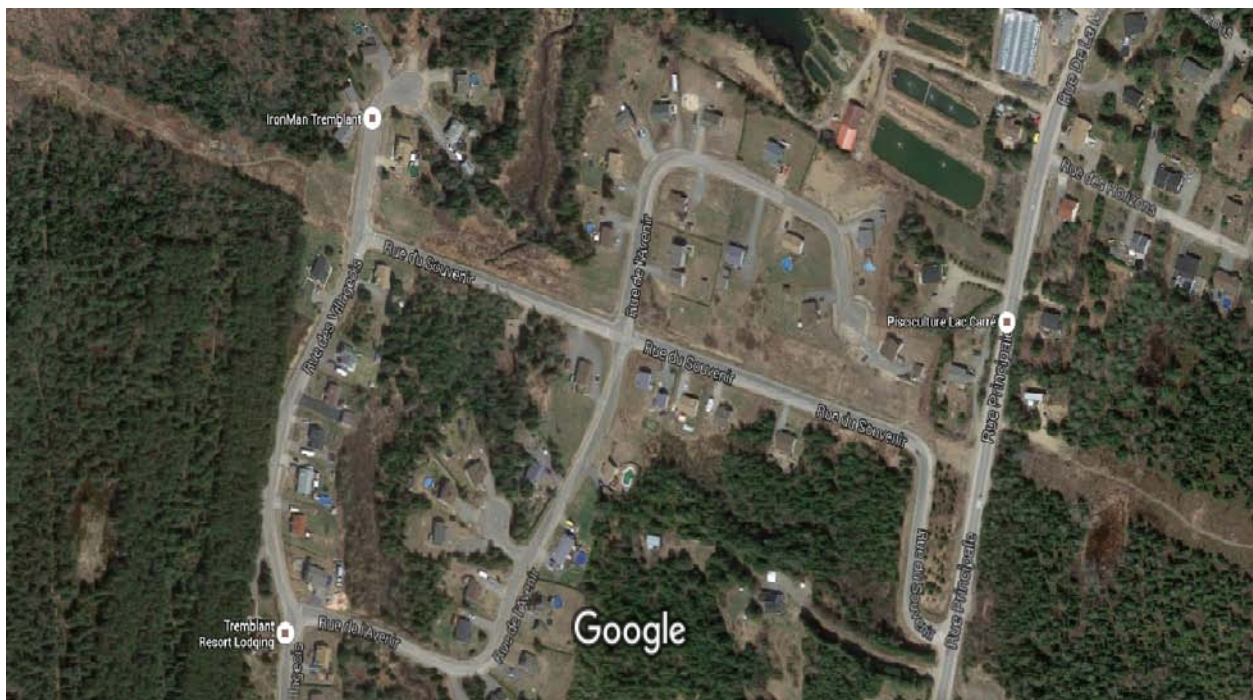
- a) Nous comprenons que cette variante a été retirée par Hydro-Québec TransÉnergie. Quels en étaient les avantages et les inconvénients ?
- b) Quels équipements cette variante C aurait-elle requis aux divers postes (outre les lignes de longueurs indiquées au préambule) ?
- c) Quels sont les coûts ventilés par équipement de cette variante C (selon le modèle des tableaux du Rapport Dagenais, B-0038-B-0039, Annexe C, en utilisant les dollars de la même année) ?
- d) Selon cette variante C, veuillez fournir la prévision des charges pour la période 2015-2016 à 2038-2039 pour chacun des postes Saint-Donat, Sainte-Agathe, Saint-Sauveur, Doc-Grignon et Chertsey. Le tout, selon le même format qu'au tableau 2 de **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Dossier R-3960-2015, Pièce B-0011, HQT-1, Document 1, page 9. Veuillez également, selon cette Solution pour la période 2038 à 2067, fournir votre prévision du taux de croissance des charges pour chacun de ces mêmes postes.
- e) Selon cette variante C, veuillez fournir la prévision des charges pour la période 2015-2016 à 2038-2039 pour chacune des lignes 1356 et 1357 alimentant les postes Saint-Donat et Sainte-Agathe, pour les lignes 1127-1128 et 3058-3059 et pour la nouvelle ligne de cette variante « C ». Le tout, selon le même format qu'au tableau 3 de **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Dossier R-3960-2015, Pièce B-0011, HQT-1, Document 1, page 9. Veuillez également, selon ce scénario pour la période 2038 à 2067, fournir votre prévision du taux de croissance des charges pour chacune de ces mêmes lignes.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.20**Référence(s) :**

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Dossier 3960-2016, Pièce B-0011, HQT-1, Document 1, **Solution 3**, Page 16, lignes 14-15 :

Nouvelle ligne à 120 kV (Grand-Brûlé-dérivation Saint-Donat) en milieu résidentiel, nécessitant l'acquisition et la démolition de plusieurs résidences ;

- ii) **GOOGLE MAPS**, Tracé des lignes actuelles 1356-1357 à St Faustin, <https://www.google.ca/maps/place/Rue+du+Souvenir,+Saint-Faustin-Lac-Carr%C3%A9,+QC+J0T+1J3/@46.1213181,-74.4803774,17z/data=!4m2!3m1!1s0x4ccf72525cac70cf:0x60ac98d198f52cb6> :



Demande(s) :

- a) Dans la solution 3, veuillez préciser le nombre et la localisation des résidences susceptibles d'être démolies entre le poste Grand-Brûlé et l'intersection Ouimet c'est à dire le point de séparation des lignes 1356-1357 et des lignes 1525-1526 vers les poste Ouimet et Mont Tremblant.
- b) Dans la solution 3, veuillez préciser le nombre et la localisation des résidences susceptibles d'être démolies entre l'intersection Ouimet et la dérivation Saint-Donat.
- c) Dans la solution 3, y a t-il d'autres endroits ainsi sensibles sur le tracé des lignes 1356-1357 autres que la rue du Souvenir à Saint-Faustin montré à la référence ii)?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.21**Référence(s) :**

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Dossier 3960-2016, Pièce B-0011, HQT-1, Document 1, Page 12, lignes 25-26 :

Des travaux de réglages des protections aux postes du Grand-Brûlé et de Lafontaine sont également nécessaires pour le raccordement du nouveau poste au réseau de transport.

Demande(s) :

- a) Quelles sont les caractéristiques des protections des lignes 120 kV actuelles au poste Grand-Brûlé ?
- b) Quelle caractéristique le Transporteur prévoit-il pour la protection de la nouvelle ligne qui aura éventuellement 4 postes en dérivation à partir de 2031 dans la solution 1 ?
- c) Quelle caractéristique le Transporteur prévoit-il pour la protection de la nouvelle ligne qui aura éventuellement 2 postes en dérivation à partir de 2018 dans la solution 3 ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.22**Référence(s) :**

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Dossier 3960-2016, Pièce B-0011, HQT-1, Document 1, Page 12, lignes 27-29 :

À titre informatif, le Transporteur dépose sous pli confidentiel, comme annexe 1, le schéma de liaison entre les postes de la région ainsi que le schéma unifilaire du poste du Grand-Brûlé à 735-120 kV.

- ii) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (Planification des réseaux régionaux, André Dagenais, ing.)**, Dossier R-3960-2016, Pièce B-0038 HQT-1, Document 3 (et sa version caviardée B-0039 HQT-1, Document 3.1), *Analyse technico-économique. Scénario de Ligne à 120 kV du Grand-Brûlé-Dérivation Saint-Donat, À la demande de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, le 28 mai 2015.*

Demande(s) :

- a) Veuillez confirmer que le schéma de liaison mentionné en (i) et déposé est bien le schéma de liaison de la solution 1.
- b) Le schéma de liaison annoncé dans la référence i) est-il pour le réseau actuel 2016 ou pour le réseau avec la nouvelle ligne de 2018 selon la solution 1 ? Veuillez avoir déposé les deux, en identifiant chacun des schémas à cet effet.
- c) Veuillez déposer la liste des schémas qui sont actuellement déposés sous la cote B-0005, i) en spécifiant dans chaque cas s'il s'agit d'un schéma unifilaire ou de liaison sans écoulement de puissance ou d'un schéma d'écoulement de puissance, ii) en identifiant dans chaque cas s'il s'agit du réseau actuel ou de la Solution1 ou de la Solution 3, iii) en spécifiant dans chaque cas l'année, iv) en spécifiant dans chaque cas si les raccordements au poste Sainte-Agathe, à la dérivation Saint-Sauveur et au poste Chertsey y sont ou non déjà inclus comme effectués, et v) en spécifiant dans chaque cas s'il s'agit du réseau normal ou du réseau dégradé N-1.
- d) Même liste, selon les mêmes spécifications, quant à l'ensemble des schémas compris au rapport Dagenais B-0038.
- e) Veuillez, si ce n'est déjà fait, déposer un schéma de liaison pour l'année 2032 avec le raccordement au poste Sainte-Agathe pour la solution 1. Si c'est déjà fait, veuillez indiquer où se trouve ce schéma.
- f) Veuillez, si ce n'est déjà fait, déposer un schéma de liaison montrant le raccordement du poste Chertsey pour la solution 1. Si c'est déjà fait, veuillez indiquer où se trouve ce schéma.

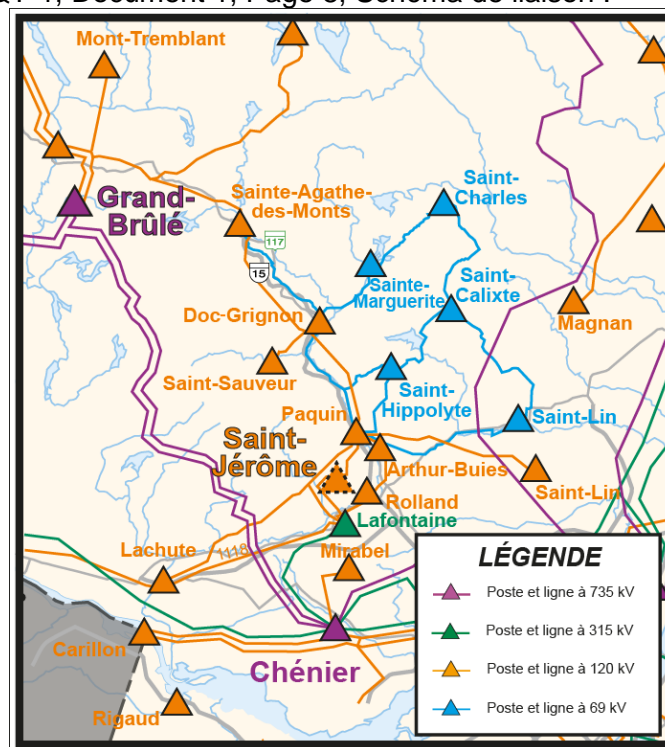
- g)** Veuillez, si ce n'est déjà fait, déposer un écoulement de puissance à la pointe pour le réseau actuel. Si c'est déjà fait, veuillez indiquer où se trouve ce schéma.
- h)** Veuillez, si ce n'est déjà fait, déposer un écoulement de puissance à la pointe pour le réseau 2018 avec la nouvelle ligne de la solution 1 en service. Si c'est déjà fait, veuillez indiquer où se trouve ce schéma.
- i)** Veuillez, si ce n'est déjà fait, déposer un écoulement de puissance à la pointe pour le réseau 2032 avec la nouvelle ligne de la solution 1 en service et le raccordement au poste Sainte-Agathe effectué. Si c'est déjà fait, veuillez indiquer où se trouve ce schéma.
- j)** Veuillez, si ce n'est déjà fait, déposer un écoulement de puissance à la pointe pour le réseau 2032 avec la nouvelle ligne de la solution 1 en service et le raccordement au poste Sainte-Agathe effectué. Si c'est déjà fait, veuillez indiquer où se trouve ce schéma.
- k)** Veuillez, si ce n'est déjà fait, déposer un schéma de liaison pour le réseau 2018 avec la nouvelle ligne de la solution 3 en service et le raccordement au poste Sainte-Agathe effectué (mais sans le raccordement à la dérivation Saint-Sauveur effectué). Si c'est déjà fait, veuillez indiquer où se trouve ce schéma.
- l)** Veuillez, si ce n'est déjà fait, déposer un schéma de liaison pour le réseau 2028 avec la nouvelle ligne de la solution 3 en service et le raccordement au poste Sainte-Agathe effectué et le raccordement à la dérivation Saint-Sauveur effectué. Si c'est déjà fait, veuillez indiquer où se trouve ce schéma.
- m)** Veuillez, si ce n'est déjà fait, déposer un écoulement de puissance à la pointe pour le réseau 2018 avec la nouvelle ligne de la solution 3 en service et le raccordement au poste Sainte-Agathe effectué (mais sans le raccordement à la dérivation Saint-Sauveur effectué).
- n)** Veuillez, si ce n'est déjà fait, déposer un écoulement de puissance à la pointe pour le réseau 2028 avec la nouvelle ligne de la solution 3 en service, le raccordement au poste Sainte-Agathe effectué et le raccordement à la dérivation Saint-Sauveur effectué. Si c'est déjà fait, veuillez indiquer où se trouve ce schéma.
- o)** Veuillez, si ce n'est déjà fait, déposer un écoulement de puissance à la pointe pour le réseau 2028 avec la nouvelle ligne de la solution 3 en service, le raccordement au poste Sainte-Agathe effectué, le raccordement à la dérivation Saint-Sauveur effectué et le poste Chertsey en service. Si c'est déjà fait, veuillez indiquer où se trouve ce schéma.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.23**Référence(s) :**

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Dossier 3960-2016, Pièce B-0011, HQT-1, Document 1, Page 12, ligne 26-28 :

À titre informatif, le Transporteur dépose sous pli confidentiel, comme annexe 1, le schéma de liaison entre les postes de la région ainsi que le schéma unifilaire du poste du Grand-Brûlé à 735-120 kV.

- ii) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Dossier 3960-2016, Pièce B-0011, HQT-1, Document 1, Page 8, Schéma de liaison :



- iii) **GOOGLE MAPS, Poste St Sauveur,**
<https://www.google.ca/maps/place/Sainte-Ad%C3%A8le,+QC/@45.8982504,-74.2033446,131m/data=!3m1!1e3!4m2!3m1!1s0x4ccf39c0eb3e62bd:0xe529905a211ab85a> :



iv) **GOOGLE MAPS, Poste Sainte-Agathe,**

<https://www.google.ca/maps/place/Sainte-Agathe-des-Monts,+QC/@46.0588887,-74.2772255,134m/data=!3m1!1e3!4m2!3m1!1s0x4ccf6b1803a957ef:0x687995188010f8ab> :



Images ©2016 Google, Données cartographiques ©2016 Google 20 m

- v) **GOOGLE MAPS**, Poste du Grand Brûlé (détail et bâtiment de commande), <https://www.google.ca/maps/place/Saint-Sauveur,+QC+J0R/@45.5875939,-74.0585687,1089m/data=!3m1!1e3!4m2!3m1!1s0x4ccf3ae588b096ed:0xcdeb6adb8c48f00> :



Images ©2016 Google, Données cartographiques ©2016 Google 20 m

Demande(s) :

- a) Le Transporteur peut-il énumérer et expliquer quelles sont les informations sensibles qui sont contenues à la référence (i) soit l'annexe 1 du document pièce B-0011, HQT-1, Document-1, nommément le schéma de liaison entre les postes de la région ainsi que le schéma unifilaire du poste du Grand-Brûlé à 735-120 kV et qui ne soient pas déjà contenues dans les schémas et photos des références ii), iii), iv) et v) ou le reste de la preuve au dossier ou dans toute autre photo disponible sur *Google Maps*, ou *de visu* sur place ou en consultant une carte publique. Nous notons que les numéros de ligne constituent aussi une information déjà publique.
- b) Veuillez déposer les schémas unilaires des postes Saint-Donat, Sainte-Agathe, Saint-Sauveur, Doc Grignon et Chertsey.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.24**Référence(s) :**

Mêmes références qu'à la demande de renseignement précédente, ainsi que la suivante :

- vi) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (Planification des réseaux régionaux, André Dagenais, ing.)**, Dossier R-3960-2016, Pièce B-0038 HQT-1, Document 3 (et sa version caviardée B-0039 HQT-1, Document 3.1), *Analyse technico-économique. Scénario de Ligne à 120 kV du Grand-Brûlé-Dérivation Saint-Donat, À la demande de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard*, le 28 mai 2015.

Demande(s) :

- a) Le Transporteur peut-il énumérer et expliquer quelles sont les informations sensibles qui sont contenues aux figures 1, 2, 3 et 4 de la référence (vi) qui ne soient pas déjà contenues dans les schémas et photos des références ii), iii), iv) et v) ou le reste de la preuve au dossier ou dans toute autre photo disponible sur *Google Maps*, ou *de visu* sur place ou en consultant une carte publique. Nous notons que les numéros de ligne constituent aussi une information déjà publique.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.25**Référence(s) :**

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (Planification des réseaux régionaux, André Dagenais, ing.)**, Dossier R-3960-2016, Pièce B-0038 HQT-1, Document 3 (et sa version caviardée B-0039 HQT-1, Document 3.1), *Analyse technico-économique. Scénario de Ligne à 120 kV du Grand-Brûlé-Dérivation Saint-Donat, À la demande de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard*, le 28 mai 2015.
- ii) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3960-2016, Pièce B-0036, Lettre du 21 avril 2016, page 2 :

Le Rapport [N.D.L.R.: Le rapport Dagenais B-0038] contient des schémas unifilaires du réseau des Laurentides dont certains éléments, comme le nom des clients industriels alimentés par le réseau des Laurentides, ont été retirés.

Demande(s) :

- a) Veuillez indiquer si c'est bien dans la totalité des schémas et figures du Rapport (référence i) que les noms des clients industriels alimentés par le réseau de transport ont été retirés. Sinon, veuillez indiquer les différences.
- b) Veuillez confirmer qu'également, sur la totalité des schémas et figures du Rapport (référence i), on ne retrouve les noms d'aucune source de production électrique raccordée au réseau de transport (et qui serait en service). Sinon, veuillez indiquer les différences.
- c) Veuillez confirmer que, de toute façon, il n'existe aucune source de production électrique raccordée au réseau de transport (et qui serait en service) dans les zones visées par ces schémas et figures. Sinon, veuillez préciser.
- d) Est-ce que la totalité des schémas déposés par TransÉnergie au présent dossier sous la cote B-0005 (et à tout autre endroit dans la preuve de HQT où de tels schémas et figures sont déposés) omettent également d'indiquer les noms des clients industriels alimentés par le réseau de transport, de même que les noms des sources de production électriques raccordées au réseau de transport ? Veuillez indiquer les différences le cas échéant.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.26**Référence(s) :**

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Dossier R-3960-2015, Pièce B-0011, HQT-1, Document 1, page 7, lignes 16-23, notes omises :

Ces dernières années, le territoire des Laurentides a connu une forte croissance de la demande en électricité, principalement due à l'arrivée de nouveaux clients et à la conversion des résidences secondaires en résidences principales. Plusieurs projets ont été démarrés ou sont sur le point de l'être pour répondre à cette demande. C'est le cas du projet d'ajout du troisième transformateur à 735-120 kV au poste du Grand-Brûlé et de la construction du nouveau poste de Saint-Jérôme à 120-25 kV dont la mise en service est prévue pour novembre 2016. Par la suite, un nouveau poste de Chertsey à 120-25 kV dans Lanaudière est prévu être mis en service en 2019.

- ii) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Dossier R-3934-2015, Pièce B-0024, HQT-9, Document 1, pages 24-27, Tableau 7 Investissements par catégorie à l'horizon 2025 (M\$) (extraits) :

1. Investissements ne générant pas de revenus additionnels**1.1 Maintien des actifs**

Poste Chertsey (mise en service 2018)

Poste Achigan (mise en service 2019)

1.2 Maintien et amélioration de la qualité

Poste Grand-Brûlé - Ajout et remplacement inductances shunt (mise en service 2018)

2. Investissements générant des revenus additionnels**2.2 Croissance charge locale**

Poste Saint-Jérôme (mise en service 2016-2017)

Ligne Grand-Brûlé - Dérivation Saint-Sauveur (mise en service 2017)

Poste Chertsey (mise en service 2018)

Poste Achigan (mise en service 2019)

- iii) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Dossier R-3960-2015, Pièce B-0011, HQT-1, Document 1, page 10, lignes 4-6 :

La nouvelle ligne aura une capacité suffisante pour alimenter les postes de Saint-Sauveur et Doc-Grignon existants et le futur poste de Chertsey.

- iv) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Dossier R-3960-2015, Pièce B-0011, HQT-1, Document 1, page 13, lignes 14-20 :

Cette nouvelle ligne permettra d'alimenter de façon fiable le nouveau poste de Saint-Jérôme par la ligne 1127-1128 à partir du poste Lafontaine ainsi que les postes de Saint-Sauveur, Doc-Grignon et le futur poste de Chertsey à partir du poste du Grand-Brûlé dans le respect des critères de planification du Transporteur. Dans ce contexte, le Transporteur est d'avis que la nouvelle ligne est nécessaire pour répondre à la croissance du territoire des Laurentides et régler les dépassements de capacité des lignes de transport à 120 kV et à 315 kV.

- v) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Dossier R-3960-2015, Pièce B-0011, HQT-1, Document 1, page 22, lignes 7-8 :

Cette nouvelle ligne permet une alimentation fiable des postes de Saint-Sauveur et Doc-Grignon ainsi que le futur poste Chertsey, à partir du poste du Grand-Brûlé.

- vi) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Dossier R-3960-2015, Pièce B-0011, HQT-1, Document 1, page 16, lignes 12-20 :

Cette solution [N.D.L.R.: la Solution 3] est désavantageuse par rapport à la solution 1 pour les raisons suivantes :

[...] Capacité à répondre aux besoins de croissance et perspectives de développement du réseau de transport plus limitées que celles de la solution 1.

- vii) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Dossier R-3960-2015, Pièce B-0017, Lettre du 16 février 2016, pages 11-12 :

À sa demande d'intervention (note15), SÉ-AQLPA souhaite examiner le plan de développement du réseau des zones visées dans Laurentides et Lanaudière par le Projet.

Le Transporteur souligne qu'il a présenté, dans le cadre d'une séance de travail tenue le 25 novembre 2014 dans le dossier précité [N.D.L.R.: R-3913-2014], la vue d'ensemble du territoire des Laurentides ainsi que le réseau prévu, incluant les futurs postes de Chertsey et de l'Achigan à 120-25 kV et le démantèlement du réseau à 69 kV.

Note 15 : [Demande d'intervention du 11 février 2016 de SÉ-AQLPA,] paragraphe 6c)

- viii) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, *Projet de ligne du Grand-Brûlé-Dérivation Saint-Sauveur. Comité technique régional (CTR). Rencontre no. 4 (le 20 mars 2014). Faits saillants,*

http://www.hydroquebec.com/projets-construction-transport/grand-brule-saint-sauveur/docs/Faits_saillants_rencontre_4_CTR_20032014.pdf :

PROJET DE LIGNE À 120 kV DU GRAND-BRÛLÉ-DÉRIVATION SAINT-SAUVEUR

FAITS SAILLANTS

RENCONTRE 4 – COMITÉ TECHNIQUE RÉGIONAL

- Le Comité technique régional (CTR) s'est rencontré le 20 mars 2014.
- Hydro-Québec a présenté la Planification régionale de son réseau de transport d'électricité : Laurentides et Lanaudière. Cette présentation est disponible sur le site Internet d'Hydro-Québec :
<http://www.hydroquebec.com/projets/planification-laurentides.html>

Note : Une vérification, le 25 avril 2016, indique que le lien <http://www.hydroquebec.com/projets/planification-laurentides.html> n'est plus disponible.

Demande(s) :

- a) Veuillez déposer le plan de développement du réseau de transport électrique des régions des Laurentides et du nord de Lanaudière (incluant notamment Chertsey).
- b) Veuillez déposer la présentation de ce plan de développement qui a été soumise par Hydro-Québec TransÉnergie à la Régie de l'énergie au dossier R-3913-2014, le 25 novembre 2014, tel qu'indiqué en référence vii.
- c) Veuillez déposer la présentation de ce plan de développement qui a été soumise par Hydro-Québec TransÉnergie lors de sa consultation régionale sur le présent Projet le 20 mars 2014 et alors également diffusée sur son site Internet public, tel qu'indiqué en référence viii.
- d) Veuillez confirmer que le Comité technique régional (CTR) sur le présent Projet, décrit en référence viii, comportait des représentants ou personnes mandatées par Hydro-Québec TransÉnergie, par la MRC Pays-d'en-Haut et certaines de ses municipalités, par la MRC des Laurentides et certaines de ses municipalités, par le Conseil régional des élus des Laurentides, par Projet Paysages Laurentides et par le Conseil régional de l'environnement des Laurentides.
- e) La présentation du plan de développement déposée à la Régie au dossier R-3913-2014 (réponse b) est-elle la même que la présentation du plan de développement (réponse c) déposée publiquement au Comité technique décrit en (d) et déposée aussi publiquement sur le site Internet d'Hydro-Québec décrit en référence viii ? Sinon veuillez indiquer les différences.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.27**Référence(s) :**

- i) Aucune exigence de dépôt d'une évaluation environnementale selon l'article 31.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, R.L.R.Q., c. Q-2, pour examen et rapport possible par le *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec (BAPE)* n'est indiquée dans la liste des autorisations exigées en vertu d'autres lois, énumérées à : **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Dossier R-3960-2015, Pièce B-0006, HQT-1, Document 1, Annexe 3, page 3.

Demande(s) :

- a) Veuillez confirmer que la position d'Hydro-Québec TransÉnergie est à l'effet que, pour le présent Projet, il n'y a aucune exigence de dépôt d'une évaluation environnementale selon l'article 31.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, R.L.R.Q., c. Q-2, pour examen et rapport possible par le *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec (BAPE)*. Veuillez brièvement expliquer pourquoi selon vous.

C. ANALYSE ÉCONOMIQUE (B-0006, HQT-1, DOCUMENT 1, ANNEXE 4 ET CERTAINS ASPECTS DU RAPPORT DAGENAI B-0038 ET B-0039, HQT-1, DOCUMENT 3)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.28

Référence(s) :

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Dossier 3960-2016, Pièce B-0006, HQT-1, Document 1, Annexe 4, Pages 4 et 5, analyse économique détaillée 2015-2067.

Demande(s) :

- a) Quelle est la durée de vie retenue dans chacune des trois solutions ?
- b) Quel est le montant cumulatif de l'année 2019 (ou de 2018) dans chacune des solutions sur lequel le montant de la taxe sur les services publics est calculé ?
- c) Dans le cas de la nouvelle ligne Lafontaine-Saint-Sauveur, quel est le facteur de pertes implicite ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.29

Référence(s) :

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Dossier 3960-2016, Pièce B-0006, HQT-1, Document 1, Annexe 4, Page 6, Principaux paramètres économiques du projet :

Paramètres du projet :

Paramètres	Particuliers	HQ TransÉnergie		Coût de long terme
		Structure de capital	Part	
Taux des frais de garantie	0,50%			
Taux d'actualisation de long terme	5,455%	Dette	70%	4,279%
		Capitaux propres	30%	8,200%

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux de taxe sur les services publics	0,550%	0,550%	0,550%	0,550%	0,550%	0,550%
Taux pour frais d'emprunts à capitaliser	6,970%	6,970%	6,970%	6,970%	6,970%	6,970%
Taux pour la charge d'intérêt (excluant frais de garantie)	3,779%	3,779%	3,779%	3,779%	3,779%	3,779%

Demande(s) :

- a) Pour quelle raison les frais de garantie sont-ils exclus du taux de la charge d'intérêt ?
- b) Sont-ils pris en compte dans le calcul des frais d'emprunt à capitaliser ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.30**Référence(s) :**

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Dossier R-3946-2015 (**Poste Saint-Jean**), Pièce B-0008, HQT-D-2, Document 1, Annexe 5 Page 1, Impact Tarifaire.
- ii) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Dossier R-3946-2015 (**Poste Saint-Jean**), Pièce B-0004, HQT-D-1, Document 1, Annexe 5 Page 1 ligne 5-9 :

Le Projet du Transporteur, dont le coût total s'élève à 114,4 M\$, s'inscrit dans les catégories d'investissement « maintien des actifs » et « croissance des besoins de la clientèle ». Il vise à assurer la pérennité du poste Saint-Jean tout en répondant à la croissance future de la charge de l'ouest de l'île de Montréal.

- iii) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Dossier R-3651-2007 (**Poste Mont Tremblant**), Pièce B-1, HQT-7, Document 1, Page 7, Impact Tarifaire.
- iv) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Dossier R-3651-2007 (**Poste Mont Tremblant**), Pièce B-1, HQT-1, Document 1, Page 9, lignes 1-2 :

OBJECTIF VISÉ PAR LE PROJET

3.1 Répondre à la croissance de la demande du Distributeur

- v) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE ET DISTRIBUTION (HQT-D)**, Dossier R-3913-2014 (**Poste Saint-Jérôme**), Pièce B-0008, HQT-D-2, Document 1, Annexe 5, Page 1, Impact Tarifaire.

- vi) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE ET DISTRIBUTION (HQTD)**, Dossier R-3913-2014 (**Poste Saint-Jérôme**), Pièce B-0004, HQTD-1, Document-1, page 5, lignes 22-23

Le Projet du Transporteur, dont le coût total s'élève à 79,7 M\$, s'inscrit dans la catégorie d'investissement « croissance des besoins de la clientèle ».

- vii) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Dossier 3960-2016 (**Ligne Grand-Brûlé-Dérivation Saint-Sauveur**), Pièce B-0004, HQT-1, Document 1, Page 5, lignes 6-7 :

Le Projet, dont le coût s'élève à 98,0 M\$, s'inscrit dans la catégorie « croissance des besoins de la clientèle ».

Demande(s) :

- a) Veuillez expliquer pourquoi Hydro-Québec Distribution contribue, à ce stade, pour la totalité des coûts du présent Projet lié à la croissance de la charge locale (rendant ainsi l'impact tarifaire nul) alors que dans toutes les autres références citées (Poste Saint-Jean, Poste Mont-Tremblant et Poste Saint-Jérôme), Hydro-Québec TransÉnergie assumait au moins une partie de ces coûts.
- b) L'accroissement de la charge prévue à long terme (et donc des revenus qui en résultent) n'amènerait-elle pas Hydro-Québec TransÉnergie à assumer au moins une partie de ces coûts ?
- c) Dans la pièce **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Dossier 3960-2016, Pièce B-0011, HQT-1, Document 1, en page 21, lignes 11-25 et note 12, Hydro-Québec TransÉnergie indique (les soulignés en caractère gras sont par nous) :

6 Impact tarifaire

Le Projet visé par la présente demande s'inscrit dans la catégorie d'investissement « croissance des besoins de la clientèle ». La mise en service est prévue pour septembre 2018.

*Les coûts de la catégorie d'investissement « croissance des besoins de la clientèle » sont de l'ordre de 98,0 M\$, donnant lieu à une contribution estimée du Distributeur pour l'ensemble de ces coûts. En effet, le Transporteur ne considère pas de besoins de transport pour ce Projet puisqu'il est en amont des postes satellites. **Cependant, le montant final de la contribution sera déterminé après la mise en service du Projet, conformément aux modalités des Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec (« Tarifs et conditions »), appendice J, section C** ^(note 12), **quant aux ajouts pour répondre aux besoins de croissance de la charge locale.** L'impact sur les revenus requis suite à la mise en service du Projet prend en compte les coûts du Projet nets de la*

contribution estimée. Pour le présent projet, les coûts nets de la contribution sont nuls. Par conséquent, ce projet ne cause aucun impact sur les revenus requis du Transporteur tel que démontré dans le tableau 8.

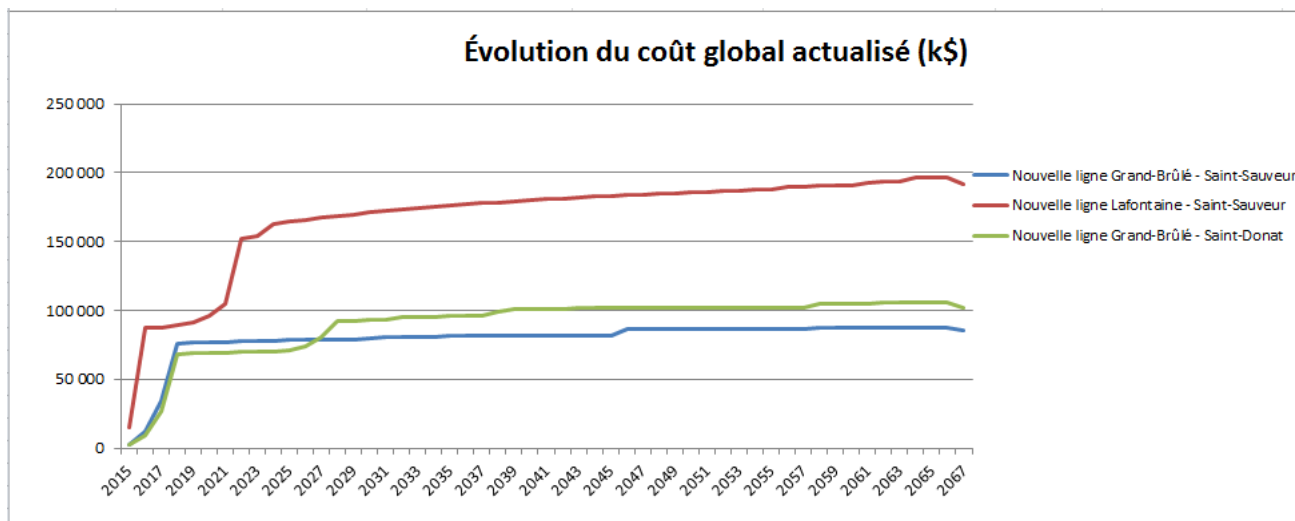
Note 12 : Cette référence vise les Tarifs et conditions en vigueur. Le Transporteur indique par ailleurs qu'en ce qui a trait aux ajouts requis pour la croissance de la charge locale, la Régie a demandé la modification du texte des Tarifs et conditions reflétant l'ensemble des conclusions émises à cet égard dans la décision D-2015-209 (dossier R-3888-2014, Demande du Transporteur relative à la politique d'ajouts au réseau de transport).

Quelles sont les circonstances qui, selon Hydro-Québec TransÉnergie, pourraient l'amener à modifier à la baisse la part des coûts assumée par Hydro-Québec Distribution, de sorte qu'une partie de ceux-ci seraient assumés par le Transporteur ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.31

Référence(s) :

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Dossier 3960-2016, Pièce B-0006, HQT-1, Document 1, Annexe 4, page 3 :



- ii) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Dossier 3960-2016, Pièce B-0006, HQT-1 Document 1, Annexe 4, Page 4, Analyse économique détaillée 2015-2035. Nous reproduisons ci-après un tableau tronqué de la solution 1 pour les besoins de la présentation des données figurant au tableau original de la référence ii) :

Nouvelle ligne Grand-Brûlé Dérivation St-Sauveur. Solution 1 :

		Investissements HQT	Réinvestissements
k\$ actualisés	TOTAL	81 026,84 \$	1 062,96 \$
k\$ cour.	2015	2787	
	2016	9429	
	2017	24785	
	2018	49214	
	2031	2616	
	2046		20383
	2055		434
	2056		493
	2057		158
	2058		5180
	2061		4725

Demande(s) :

- a) Veuillez confirmer que les investissements montrés au tableau précité pour les années 2015 à 2018 sont pour l'ajout au poste du Grand-Brûlé de deux départs de ligne et de la nouvelle ligne jusqu'à la dérivation Saint-Sauveur soit 42,5 km.
- b) Veuillez confirmer que le coût, en dollars courants, prévu en 2031 est le coût d'un départ de ligne et d'un disjoncteur au poste Sainte-Agathe.
- c) Veuillez décrire le réinvestissement de 20383 k\$ en 2046.
- d) Veuillez décrire les réinvestissements de 2055 à 2061.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.32**Référence(s) :**

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Dossier 3960-2016, Pièce B-0006, HQT-1 Document, Annexe 4, Page 4, Analyse économique détaillée 2015-2035. Nous reproduisons ci-après un tableau tronqué de la solution 3 pour les besoins de la présentation des données figurant au tableau original de la référence i) :

Nouvelle ligne Grand-Brûlé Saint-Donat-Sainte-Agathe-St-Sauveur. Solution 3 :

		Investissements HQT	Réinvestissements
k\$ actualisés	TOTAL	96 053 \$	3 296,69 \$
k\$ cour.	2015	2 425	
	2016	7 204	
	2017	18 720	
	2018	49 579	
	2025	1 429	
	2026	4 332	
	2027	11 482	
	2028	23 715	
	2032	4 061	
	2035	171	
	2036	527	
	2037	1 185	
	2038	7 410	
	2039	7 304	
	2058		26 290
2062		7 503	

Demande(s) :

- a) Veuillez confirmer que les investissements montrés au tableau précité pour les années 2015 à 2018 sont i) pour l'ajout au poste Grand-Brûlé de deux départs de lignes et de la nouvelle ligne jusqu'à la dérivation Saint-Donat (veuillez préciser la distance) et ii) pour la reconstruction de la section de ligne jusqu'à Sainte-Agathe soit 14,6 km, ainsi que iii) pour la reconstruction d'une barre à 120 kV de six disjoncteurs au poste de Sainte-Agathe (2018); Sinon, veuillez préciser.
- b) Veuillez confirmer que les montants pour les années 2025 à 2028 sont pour la reconstruction de la ligne 1128-1357 de Sainte-Agathe à la dérivation Saint-Sauveur soit 17,6 km. Sinon, veuillez préciser.
- c) Veuillez confirmer que le coût en dollars courants de 4 061 k\$ prévu en 2032 est le coût pour un banc de condensateur au poste Sainte-Agathe prévu dans la solution 3. Sinon, veuillez préciser.

- d) Quels sont les travaux prévus de 2035 à 2039 qui justifient les montants inscrits au tableau autres que la construction d'un nouveau poste de sectionnement entre le poste du Grand-Brûlé et le poste de Sainte-Agathe (2039). Sinon, veuillez préciser.
- e) Veuillez décrire les travaux de réinvestissement de 26290 k\$ prévus en 2058 et de 7503 k\$ prévus en 2062.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.33**Référence(s) :**

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (Planification des réseaux régionaux, André Dagenais, ing.)**, Dossier R-3960-2016, Pièce B-0038 HQT-1, Document 3 (et sa version caviardée B-0039 HQT-1, Document 3.1), *Analyse technico-économique. Scénario de Ligne à 120 kV du Grand-Brûlé-Dérivation Saint-Donat, À la demande de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard*, le 28 mai 2015.

Préambule :

Nous constatons qu'en référence (i), Hydro-Québec TransÉnergie ventile les coûts des différentes Solutions, en différenciant chaque équipement (ligne, poste, etc.) selon la structure suivante :

	An 1	An 2	An 3	Etc.
INVESTISSEMENTS				
Ligne no. 1 de x km				
Ligne no. 2				
Équipement (de poste) no. 1				
Équipement (de poste) no. 2				
Équipement (de poste) no. 3				
VALEURS RÉSIDUELLES				
Ligne no. 1 de x km				
Ligne no. 2				
Équipement (de poste) no. 1				
Équipement (de poste) no. 2				
Équipement (de poste) no. 3				
DÉPENSES				
- TAXE SUR LES SERVICES PUBLICS				
Ligne no. 1 de x km				
Ligne no. 2				
Équipement (de poste) no. 1				
Équipement (de poste) no. 2				
Équipement (de poste) no. 3				
- Etc.				
DÉPENSES TOTALES				
FLUX MONÉTAIRE				

Demande(s) :

- a) Veuillez déposer une ventilation similaire quant aux tableaux de l'analyse économique contenue à la pièce B-0006, HQT-1, Doc. 1, Annexe 4.
- b) Si ce n'est déjà fait, veuillez déposer une ventilation similaire quant aux tableaux de coûts contenus aux pièces B-0007, B-0008, B-0012 et B-0013.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.34**Référence(s) :**

- i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (Planification des réseaux régionaux, André Dagenais, ing.)**, Dossier R-3960-2016, Pièce B-0038 HQT-1, Document 3 (et sa version caviardée B-0039 HQT-1, Document 3.1), *Analyse technico-économique. Scénario de Ligne à 120 kV du Grand-Brûlé-Dérivation Saint-Donat, À la demande de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard*, le 28 mai 2015.

Demande(s) :

- a) Veuillez confirmer que la référence (i) a été transmise comme étant l'annexe du procès-verbal/compte-rendu d'une rencontre entre les délégations d'Hydro-Québec TransÉnergie et de la Municipalité de Saint-Adolphe-de-Howard tenue le 8 mai 2015.
 - b) Veuillez déposer le procès-verbal/compte-rendu de la rencontre entre les délégations d'Hydro-Québec TransÉnergie et de la Municipalité de Saint-Adolphe-de-Howard tenue le 8 mai 2015.
-